

# **Session de printemps**

## **Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> semaine**

5 mars 2015

## Conseil des États

13.080 LAMal. Compensation des risques ; séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires

### Une décision dans l'intérêt des assurés

Le projet prévoit de séparer sur le plan institutionnel, au sein des compagnies d'assurance, l'assurance-maladie sociale des assurances complémentaires. **Le Conseil des États, Chambre prioritaire, a refusé d'entrer en matière, par 24 voix contre 17.**

economiesuisse se félicite de cette décision. La séparation stricte de l'assurance de base et des couvertures complémentaires compliquerait l'utilisation des synergies et entraînerait des frais administratifs supplémentaires. Personne n'y gagnerait et nombreux seraient les perdants. Les quelque 80 % des assurés au bénéfice d'une couverture complémentaire et ayant leur assurance de base dans la même institution y perdraient. Quant aux personnes qui souhaitent cette séparation, elles peuvent déjà contracter une assurance de base et des couvertures complémentaires auprès d'institutions distinctes. Elles ne profiteraient pas de la séparation institutionnelle.

La décision du Conseil des États confirme que la séparation stricte de l'assurance de base et des assurances complémentaires ne bénéficie que d'un faible soutien au sein du Parlement et de la population. En 2013, le Parlement s'était exprimé en défaveur du contre-projet à l'initiative sur la caisse unique prévu par le Conseil fédéral et donc de la séparation de l'assurance de base et des assurances complémentaires. Une initiative populaire similaire a échoué en 2012 au stade de la collecte des signatures.

06.441 Iv.pa. Bonhôte Pierre. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique

### Le Conseil des États introduit un droit de révocation pour le démarchage téléphonique

L'initiative parlementaire Bonhôte demande l'introduction d'un droit de révocation pour le démarchage téléphonique, ce qui revient à instaurer l'égalité de traitement avec le démarchage à domicile. De plus, elle double le délai de révocation qui est porté à 14 jours. Le projet se trouve au stade de l'élimination des divergences.

Dans le premier projet de mise en œuvre refusé par le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) proposait d'introduire un droit de révocation général, qui aurait valu également pour les contrats en ligne.

La CAJ-E a maintenant soumis à son plénum le projet dans sa forme réduite, **Le plénum l'a adopté**, ce qu'economiesuisse salue. Le projet retourne encore une fois devant le Conseil national.

10.467 lv. pa. Aubert. Prévention de l'endettement par l'interdiction de la publicité en faveur des petits crédits

### Accord sur une norme pénale proportionnée

À l'origine de ce projet, il y a une initiative parlementaire qui souhaite interdire la publicité en faveur des petits crédits et des crédits à la consommation. Le projet de loi a été élaboré par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). Il prévoit l'interdiction de la publicité agressive en faveur des crédits à la consommation. La branche doit définir elle-même, dans le cadre d'une convention, ce qu'il faut considérer comme publicité agressive. En cas d'échec de l'autorégulation, le Conseil fédéral définira ce terme.

Le Conseil des États s'est rallié au Conseil national au sujet de l'ultime divergence. **Par 20 voix contre 19, il a décidé d'étendre la norme pénale relative aux infractions à la publicité agressive à celles commises par négligence.** Le projet peut désormais être soumis au vote final. *economiesuisse* soutient la combinaison de réglementations étatiques et d'autorégulation. L'organisation est satisfaite qu'une solution proportionnée ait pu être trouvée en ce qui concerne la question de la punissabilité.

## Autres sujets traités sous la Coupole

### Conseil national

► 14.3449 Mo. Conseil des États (Bischofberger). Pas de promotion étatique supplémentaire du tourisme d'achat

À l'instar du Conseil des États, le Conseil national a adopté la motion 14.3994 par 95 voix contre 84 et 7 abstentions. Cette décision remet en question les règles simplifiées pour l'importation de viande par les particuliers. *economiesuisse*, qui s'engage en faveur d'une réglementation aussi simple et svelte que possible, s'était exprimée contre l'intervention.

### Conseil des États

► 13.3213 Mo. Conseil national (groupe PDC-PEV). Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires

Le Conseil des États a suivi la proposition de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-E) de suspendre la motion pendant un an au moins. *economiesuisse* déplore cette décision. La suspension de la motion contribue à reporter encore l'harmonisation du mode de financement des prestations de soins ambulatoires et stationnaires.

#### Pour toute question :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

ueli.karrer@economiesuisse.ch

susanne.brunner@economiesuisse.ch

economiesuisse

Fédération des entreprises suisses

1, carrefour de Rive

Case postale 3684

1211 Genève 3

www.economiesuisse.ch